PARTEMENT
DU VAR.

QUATRIÈME
ARRONDISSEMENT.

N°

Liberté. Egalité.

TOULON, le 29 ventôse an 10
de la République Française, une et indivisible.

LE SOUS-PRÉFET du Quatrième Arrondissement
Communal du Département du Var,

a coté et paraphé le présent Registre contenant deux feuillets pour
servir à inscrire jour par jour les actes de divorce de la commune de
Cogolin pendant le restant de l'an dix sans laisser aucune blanc.

Fait à Toulon dans la sous-préfecture les lieu, jour, mois et an
que dessus,

Le sous-préfet
Comte Lagarde